

N° 10

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mardi 11 Juillet 1911

Conseil municipal :

Secours. — Sinistrés de l'incendie du Faubourg du Sud 466



L'an mil neuf cent onze, le mardi onze juillet, à neuf heures du soir, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de M. Charles DELESALLE, Maire
Secrétaire: M. OVIGNEUR, Conseiller Municipal

Présents :

MM. DELESALLE, LAURENGE, DUBURCQ, DANCHIN, LELEU, GOBERT, DUPONCHELLE, BRACKERS D'HUGO, CRÉPY SAINT-LÉGER, DANIEL Désiré, REMY, LIÉGEOIS-SIX, DELOS, BAUDON, BOUTRY, LESOT, DANIEL Léonard, LESSENNE, COILLIOT, OVIGNEUR, BUISINE, COUTEL, BINAULD, PAJOT, GUISELIN et RICHEBÉ.

Excusés :

MM. GOSSART, DAMBRINE, DRUEZ, LEGRAND-HERMAN, WAUQUIER, DUCASTEL, BARÉ, GRONIER, PARMENTIER et BARROIS.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le Maire. — Vous êtes tous au courant du violent incendie qui a éclaté cet après-midi, au Faubourg du Sud, dans un important dépôt d'huile de la rue du Pôle-Nord, et s'est communiqué à plusieurs maisons occupées par des ménages ouvriers qui se sont vus privés tout à coup de leur modeste avoir et de leur mobilier.

Quelques personnes de bonne volonté ont pris des mesures immédiates pour assurer la nourriture et le gîte des sinistrés, mais nous avons cru de notre devoir de réunir d'urgence le Conseil municipal pour voter un secours extraordinaire en faveur de ces pauvres gens. Nous avons hâte de remplacer les mobiliers qui ont été détruits dans l'incendie.

*Incendie Faubourg
du Sud*

*—
Secours
aux Sinistrés*

Nous vous prions de vouloir bien approuver le rapport suivant :

MESSIEURS,

Vous êtes au courant du violent incendie qui a éclaté, cet après-midi, rue du Pôle-Nord, dans le dépôt d'huiles de M. Derrevaux, et s'est communiqué à plusieurs maisons occupées par de pauvres ouvriers qui ont eu grand mal à sauver leur maigre mobilier.

Des mesures immédiates ont été prises par nous pour assurer un abri momentané aux sinistrés.

Mais, supplémentairement, j'ai cru de notre devoir de nous réunir d'urgence, ce soir, pour voter en faveur de ces malheureux, un secours immédiat de 5.000 francs, qui seront à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911.

M. le Maire. — Je suppose que cette somme de 5.000 francs sera suffisante pour soulager immédiatement toutes les infortunes qui nous ont paru intéressantes. Dans tous les cas, si c'est nécessaire nous vous demanderons ultérieurement un supplément de ressources.

D'après une enquête sommaire qui a été faite cet après-midi par le Service de la Police, il résulte qu'il y a une cinquantaine de personnes à secourir.

M. Binauld. — Nous nous sommes réunis cet après-midi, mon collègue, M. Léonard Danel et moi, avec le Comité provisoire de secours pour prendre les mesures les plus urgentes et assurer un abri momentané aux sinistrés.

D'accord avec notre collègue, M. Crépy-Saint-Léger, adjoint délégué à l'Assistance Publique, l'Asile de nuit ne recevra ce soir aucun étranger et sera aménagé spécialement pour recevoir les familles sinistrées. Le nécessaire de couchage, avec des draps propres, a été préparé pour toutes les personnes qui se trouveraient sans abri, et un repas a été servi ce soir à tous ceux qui devaient passer la nuit dans ce local.

Pour nous rendre compte de l'importance des secours à distribuer, nous avons reçu vingt-deux déclarations qui seront contrôlées demain par la police, aidée dans cette circonstance par des personnes compétentes habitant le quartier du Sud. Quand nous serons en possession de cette enquête, nous examinerons sans retard ce qu'il y a lieu d'attribuer à chacun, mais je tiens à

dire dès maintenant que les sinistrés se sont montrés d'une discrétion admirable dans les déclarations qu'ils nous ont faites.

Je remercie M. le Maire de l'empressement qu'il a mis à convoquer d'urgence le Conseil municipal pour voter ce crédit extraordinaire de cinq mille francs qui sera réparti de la façon la plus équitable par le Comité de secours.

M. le Maire. — Je suppose que la Préfecture fera approuver d'urgence ce crédit et nous autorisera à en disposer immédiatement.

M. Binauld. — M. le Préfet du Nord qui se trouvait cet après-midi sur les lieux du sinistre, a témoigné une grande sympathie à l'égard des victimes. Je suis convaincu qu'une simple démarche suffirait pour qu'il autorise l'Administration municipale à répartir immédiatement cette somme de cinq mille francs. Il y a d'autant plus d'urgence à faire cette répartition que des ménages ouvriers, composés de plusieurs enfants, couchent ce soir à l'Asile de nuit et se trouveront demain sans domicile si on ne leur trouve pas un nouveau logement et si on ne remplace pas leur mobilier.

M. Léon Gobert. — Le Bureau de Bienfaisance pourrait venir immédiatement en aide à ces malheureux en attendant l'approbation du crédit de 5.000 francs que nous venons de voter.

M. le Maire. — C'est précisément ce que nous avons l'intention de demander si nous ne pouvons pas disposer du crédit immédiatement.

M. Léon Gobert. — Est-ce vingt-deux familles sinistrées qu'il y a lieu de secourir ou vingt-deux sinistrés seulement ?

Un Conseiller. — Il y a vingt-deux familles composées de soixante-douze personnes.

M. Léon Gobert. — Pensez-vous, dans ces conditions, qu'une somme de cinq mille francs soit suffisante pour secourir tous ces malheureux et remplacer leur pauvre mobilier. Je crois que vous n'irez pas loin avec un crédit si peu important.

M. Binauld. — Il y a environ huit ou neuf ans, un incendie de ce genre s'est déclaré dans la cité Monthury, située au Faubourg-de-Béthune, et la somme votée par le Conseil municipal a été remise à un Comité de secours chargé de venir en aide aux sinistrés et de remplacer les mobilier détruits. Les souscriptions particulières qui sont venues s'ajouter au subside municipal

ont permis à ce Comité de donner satisfaction à tous les intéressés. Je crois que cette façon de procéder est encore la meilleure.

M. Lessenne. — C'est celle que nous avons adoptée lors de l'incendie de la rue Saint-Sauveur.

M. Léon Gobert. — Je désire simplement savoir si la somme de 5.000 fr. est suffisante, car je crains que vous n'ayiez des mécomptes si vous avez soixante-douze personnes à secourir ?

M. le Maire. — Le Conseil peut donner à l'Administration municipale un blanc-seing jusqu'à la prochaine séance, de façon à ce qu'elle puisse augmenter le crédit si c'est nécessaire.

M. Guiselin. — Croyez-vous qu'une raison quelconque puisse empêcher la distribution immédiate des secours ?

M. Léon Gobert. — Non, puisque le Bureau de Bienfaisance peut avancer les 5.000 francs en attendant l'approbation du crédit par l'Autorité supérieure.

M. le Maire. — Les règlements de la comptabilité publique ne permettent pas au Receveur municipal de payer un crédit sans autorisation.

M. Guiselin. — Par télégraphe, on peut l'obtenir en quelques heures.

M. le Maire. — Nous nous sommes déjà adressés au Bureau de Bienfaisance dans de semblables circonstances. Nous agirons de la même façon si nous ne pouvons pas disposer de suite du crédit que nous venons de voter.

M. Guiselin. — Comme M. Gobert, j'estime qu'une somme de cinq mille francs est insuffisante pour secourir vingt-deux familles.

M. le Maire. — Vous pouvez être certain, mon cher collègue, que l'Administration municipale est disposée à faire les choses très largement et vous demander un crédit supplémentaire si c'est nécessaire.

M. Binauld. — Je propose de constituer un Comité de secours, composé de plusieurs d'entre nous et de personnes dévouées au quartier du Sud, qui sera chargé de recueillir les souscriptions, de les répartir le plus équitablement possible, et d'acheter les mobiliers à remplacer.

M. Lessenne. — C'est ce que nous avons fait à Saint-Sauveur. Quelques jours après la constitution du Comité, les sinistrés avaient un logement convenable et un nouveau mobilier.

M. Guiselin. — Je m'offre à faire partie de ce Comité de secours.

M. le Maire. — C'est entendu.

Le Conseil vote un crédit de cinq mille francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1911, pour venir en aide aux sinistrés du Faubourg des Postes, et donne blanc-seing à M. le Maire pour augmenter cette somme dans le cas où elle serait insuffisante.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Delassalle *Richaud* *Lebel*
Gaspardin *Baudry* *Lebel*
Rey *Linières* *Delassalle*
Baudry *Baudry* *Lebel*
Ducat *Chauvel* *Lebel*
Paul Auger *Lebuisson* *J. Couëdat*
Guiselin